



## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2011

L'an deux mille onze, le 10 mai à 09 h 30, au siège social de la société, rue Thomas Edison 2 à Strassen, les actionnaires et les administrateurs de Creos Luxembourg S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Une feuille de présence des actionnaires ainsi qu'une feuille de présence des administrateurs ont été dressées et signées par tous les actionnaires présents ou représentés respectivement par tous les administrateurs présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur Etienne SCHNEIDER, président du conseil d'administration.

Madame Tatiana LANNERS est désignée comme secrétaire.

Sur proposition du président, l'assemblée générale élit Monsieur Thierry KUFFER et Monsieur Georges MOLITOR comme scrutateurs.

Le président constate que 21 actionnaires, représentant 9.806.348 actions (soit 98,6 % des actions émises), sont présents ou représentés. Toutes ces actions sont admises aux différents votes.

Le président déclare que - toutes les actions étant nominatives - les convocations à la présente assemblée ont été faites uniquement par lettres recommandées, dans les délais prescrits par les statuts.

Le président dépose sur le bureau, à la disposition des actionnaires, un exemplaire de la lettre missive qui a été adressée dans les délais statutaires aux actionnaires nominatifs, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises.

Le président constate en conséquence que l'assemblée a été régulièrement convoquée et qu'elle est valablement constituée pour délibérer sur les objets portés à son ordre du jour, à savoir:

- 1) Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'évolution des affaires en 2010 et la situation de la société
- 2) Rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010
- 3) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010
- 4) Affectation du résultat
- 5) Décharge à donner aux administrateurs
- 6) Nominations statutaires
- 7) Rémunération des membres du conseil d'administration
- 8) Désignation d'un réviseur d'entreprises
- 9) Divers

## 1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'évolution des affaires en 2010 et la situation de la société

---

- 1.1. La séance se poursuit avec l'exposé de Monsieur Romain BECKER, CEO, sur les principales activités économique, technique et financière de la société au cours de l'exercice 2010.

### Faits marquants

En passant en revue l'année 2010, il apparaît que certains faits majeurs sont à relever.

#### Nouvelle étape de consolidation sur le plan national

Comme pour le Groupe Enovos, l'année écoulée a aussi été placée pour Creos Luxembourg sous le signe de l'élargissement des activités et de la création de synergies dans l'intérêt des clients.

Le rachat des réseaux de gaz naturel de Luxgaz Distribution S.A. par Creos Luxembourg S.A. a permis à l'entreprise d'étendre son activité dans le secteur du gaz naturel et d'ajouter à son réseau de transport un réseau de distribution amenant le gaz jusqu'au client final.

Par ailleurs, l'intégration au 1er janvier 2011 des réseaux d'électricité et de gaz naturel de la Ville de Luxembourg et de ses équipes au sein de Creos Luxembourg, vise la mise en commun des ressources afin d'optimiser la planification et la gestion des réseaux dans l'intérêt de tous les clients.

Les synergies qui en découlent contribueront à garantir la qualité des prestations dans le cadre de l'accomplissement de la mission de service public assurée par Creos Luxembourg. L'apport des réseaux de la Ville de Luxembourg et le renforcement de l'actionnariat public au sein de Creos Luxembourg constituent une évolution logique dans ce contexte.

#### Les contraintes de la régulation

En raison de la régulation des marchés énergétiques au niveau national et européen, les activités de Creos Luxembourg sont soumises à des règles de plus en plus strictes en vue d'assurer la transparence des coûts et des conditions d'accès aux réseaux non discriminatoires. Ceci nécessite un processus d'adaptation régulier et une planification rigoureuse des infrastructures énergétiques avec l'objectif de garantir à la fois la sécurité de l'approvisionnement et des coûts d'utilisation raisonnables.

#### Préparation pour l'avenir

Les défis résultant des objectifs énergétiques à long terme sont clairs et doivent servir de cadre aux programmes de développement de Creos Luxembourg: les infrastructures de transport d'électricité doivent être modernisées et renforcées, les réseaux électriques de distribution doivent être transformés en réseaux intelligents et l'approvisionnement en gaz naturel doit être renforcé et diversifié.

#### Evolution de la demande en matière d'énergie

Une augmentation de la consommation de gaz naturel et notamment d'électricité est prévue pour les années à venir.

Creos Luxembourg doit relever le défi qui consiste à assurer un approvisionnement en énergie sûr, grâce au renforcement des réseaux d'interconnexion en collaboration avec les pays voisins.

### Renforcement des lignes d'interconnexion

En matière d'électricité, le recours accru aux énergies alternatives, provenant par exemple de vastes parcs éoliens en Mer du Nord, soumet les lignes du réseau de transport européen à de nouvelles exigences et nécessite un renforcement considérable des lignes d'interconnexion. Ceci va de pair avec la nécessité d'un renforcement des lignes d'approvisionnement du Luxembourg à l'horizon 2015-2020.

### Développement de réseaux de distribution d'électricité "intelligents" (smart grids)

Une attention spéciale sera accordée au développement de réseaux de distribution d'électricité dits "intelligents" (smart grids) qui, sur la base des technologies d'information modernes, optimisent la distribution pour mieux concilier l'offre et la demande.

### Mise en place de compteurs "intelligents" (smart meters)

Le remplacement progressif des compteurs classiques par des compteurs intelligents (smart meters) encourage les clients finaux à optimiser leur consommation d'énergie, et donc à réduire leur facture.

### Sécurité de l'approvisionnement

En dernier lieu, signalons que la sécurité d'approvisionnement et de distribution élevée a été assurée tout au long de l'année 2010. La disponibilité des réseaux a été proche de 100 % et on peut donc affirmer que la société gestionnaire des réseaux d'électricité et de gaz naturel a ainsi accompli sa mission principale sans faille.

### Evolution de la demande en énergie sur le plan national (hors sidérurgie)

L'évolution de la demande en énergie au cours de l'année 2010 montre des signes d'une nette reprise de l'activité économique, confirmée par d'autres statistiques comme l'évolution du PIB, de l'activité industrielle, du nombre de travailleurs frontaliers ou encore de la vente de voitures automobiles.

Notamment la demande en énergie électrique est un bon indicateur de l'activité économique, car il existe une forte corrélation entre l'évolution du PIB et l'évolution de la demande en électricité. Après une baisse de cette demande (hors sidérurgie) de 2,7 % en 2009, nous avons noté de nouveau une hausse de 4,9 % en 2010 et on retrouve ainsi un niveau de consommation supérieur à celui de 2008, c'est-à-dire avant la crise économique.

La demande totale d'énergie électrique dans les réseaux de Creos Luxembourg s'élevait en 2010 à 4.875,4 GWh (4.646,9 GWh en 2009), ce qui représente une augmentation de la consommation nationale, hors réseau Sotel, de 4,9 %.

La pointe maximale calculée au niveau du territoire national s'élevait en 2010 à 763,3 MW, contre 739,6 MW en 2009. Cette pointe a été enregistrée le 16 décembre 2010 à 12 h 00.

La reprise de l'activité économique se manifeste aussi dans l'évolution de la demande en gaz naturel, supérieure de 7,5 % à l'année précédente. Cette hausse résulte notamment de conditions climatiques très froides en fin d'année.

### Synthèse des comptes annuels (selon les normes Luxgaap)

Le chiffre d'affaires a atteint 161,2 millions d'euros en 2010, en progression de 2,6 % par rapport à celui de 2009. Cette augmentation s'explique principalement par l'intégration de l'activité réseau de Luxgaz Distribution S.A. en mai 2010, qui a eu un effet favorable sur le

chiffre d'affaires de l'ordre de 3,5 millions d'euros. Le résultat opérationnel courant (EBITDA) a ainsi atteint 74,2 millions d'euros en 2010, en augmentation de 8,8 % par rapport à 2009.

Le résultat net quant à lui s'est élevé en 2010 à 22,8 millions d'euros, en baisse par rapport à celui de 2009 (47,7 millions d'euros). Le résultat net en 2010 est en baisse suite à une charge exceptionnelle nette de 13,5 millions d'euros résultant des opérations de fusion avec Luxgaz Distribution S.A., alors qu'en 2009 il incluait un produit de cession de la participation dans la compagnie de réassurance Watt Re S.A. pour un montant de 19 millions d'euros.

- 1.2. Le président commente et explique la proposition du conseil quant à la répartition du bénéfice. Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale des actionnaires de distribuer un dividende brut de 2,30 euros par action, soit un montant total de 22.867.895 euros, et de fixer la date de paiement au lundi 30 mai 2011.
- 1.3. Ensuite, le président annonce que le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de doter
  - la réserve légale d'un montant de 1.139.756 euros pour la porter à 16.139.756 euros;
  - la réserve indisponible d'un montant correspondant au quintuple de l'impôt sur la fortune imputé suivant les conditions du paragraphe 8a "IF", soit 4.500.000 euros, et de maintenir cette réserve au bilan pendant les cinq années d'imposition qui suivent l'année de l'imputation.
- 1.4. Le président annonce en outre que l'assemblée générale aura à se prononcer sur les nominations statutaires suivantes:

Tout d'abord, l'assemblée générale est appelée à ratifier, avec effet au 6 janvier 2011, la nomination comme administrateurs de Monsieur Thierry KUFFER, directeur financier de l'Administration Communale de la Ville de Luxembourg, de Madame Christiane SCHAUL, directrice des ressources humaines de l'Administration Communale de la Ville de Luxembourg, et de Monsieur Jean SCHILTZ, ingénieur-directeur de l'Administration Communale de la Ville de Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2013.

De plus, le président fait savoir que le comité de coordination des municipalités a pris note, lors de sa réunion du 27 avril 2011, de la décision de Monsieur Jacques MISCHO de démissionner de son poste de président du comité de coordination des municipalités et de renoncer à son mandat d'administrateur auprès de Creos Luxembourg. Lors de cette même réunion, Monsieur Fernand SCHILTZ, 1er échevin de la Commune de Contern, a été nommé président dudit comité.

Conformément à l'article 28.3 des statuts de notre société, le comité de coordination a proposé la candidature de son président au poste d'administrateur membre du conseil d'administration représentant les municipalités de Luxembourg. Il est par conséquent proposé à l'assemblée générale de nommer comme administrateur Monsieur Fernand SCHILTZ pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, Monsieur Jacques MISCHO, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Au nom de la société, le président remercie Monsieur Jacques MISCHO de l'excellente collaboration qu'il a apportée à l'activité du conseil.

- 1.5. Ensuite, le président informe l'assemblée générale qu'il est proposé de maintenir inchangée, au titre de l'exercice 2011, la rémunération des membres du conseil d'administration, à savoir:

- une indemnité annuelle fixe brute de 30.000 euros par administrateur, le cas échéant, au prorata temporis, et
- un jeton de présence de 1.000 euros par administrateur, par réunion à laquelle il assiste.

1.6. En dernier lieu, il est signalé par le président que le mandat de réviseur d'entreprises confié à Ernst & Young S.A. est arrivé à son terme. Compte tenu de l'avis du comité mixte d'entreprise du Groupe Enovos, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de confier pour l'exercice 2011 le mandat de réviseur d'entreprises à nouveau à Ernst & Young S.A.

1.7. La secrétaire donne lecture des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ainsi que de la proposition du conseil concernant la répartition du bénéfice.

## 2. **Rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010**

---

Monsieur Jeannot WEYER, représentant Ernst & Young S.A., donne lecture du rapport de révision.

\* \* \* \*

Avant d'aborder les points suivants de l'ordre du jour, le président se met à la disposition des actionnaires qui désirent un complément d'informations ou d'explications.

Un actionnaire demande des précisions au sujet de l'approche appliquée en matière de fixation du dividende et le président fournit quelques renseignements à ce sujet.

Faisant suite à la demande de renseignements d'un autre actionnaire, Monsieur BECKER confirme que les données concernant la consommation totale en électricité de chaque Commune sont disponibles auprès de Creos Luxembourg.

Aucune autre question n'étant posée, le président propose de passer aux points suivants de l'ordre du jour.

## 3. **Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010**

---

Le Président met ensuite aux voix les résolutions.

### **Première Résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises, approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

## 4. **Affectation du résultat**

---

### **Deuxième Résolution**

L'assemblée générale approuve l'affectation du résultat telle qu'elle a été proposée par le conseil d'administration et décide la distribution d'un dividende brut de 2,30 euros par

action, soit un montant total de 22.867.895 euros. La date de paiement est fixée au 30 mai 2011.

Cette résolution est adoptée par 9.801.303 voix pour, compte tenu de l'abstention d'un actionnaire totalisant 5.045 voix.

### **Troisième Résolution**

L'assemblée générale décide de doter la réserve légale d'un montant de 1.139.756 euros pour la porter à 16.139.756 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

### **Quatrième Résolution**

L'assemblée générale décide de doter la réserve indisponible d'un montant correspondant au quintuple de l'impôt sur la fortune imputé suivant les conditions du paragraphe 8a "IF", soit 4.500.000 euros, et de maintenir cette réserve au bilan pendant les cinq années d'imposition qui suivent l'année de l'imputation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

## **5. Décharge à donner aux administrateurs**

---

### **Cinquième Résolution**

L'assemblée générale approuve toutes les opérations faites par le conseil d'administration et lui donne quitus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

## **6. Nominations statutaires**

---

### **Sixième Résolution**

L'assemblée générale ratifie la nomination avec effet au 6 janvier 2011 des personnes suivantes en qualité de membres du conseil d'administration:

- Monsieur Thierry KUFFER, directeur financier de l'Administration Communale de la Ville de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 9, boulevard F.D. Roosevelt;
- Madame Christiane SCHAUL, directrice des ressources humaines de l'Administration Communale de la Ville de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 9, boulevard F.D. Roosevelt;
- Monsieur Jean SCHILTZ, ingénieur-directeur de l'Administration Communale de la Ville de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1911 Luxembourg, 3, rue du Laboratoire.

Ces administrateurs sont nommés en application de la loi du 25 juillet 1990 concernant le statut des administrateurs représentant l'Etat ou une personne de droit public dans une société anonyme.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

### **Septième Résolution**

Sur proposition du comité de coordination des municipalités, l'assemblée générale nomme comme administrateur Monsieur Fernand SCHILTZ pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, Monsieur Jacques MISCHO, démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

## **7. Rémunération des membres du conseil d'administration**

---

### **Huitième Résolution**

L'assemblée générale décide de maintenir inchangée, au titre de l'exercice 2011, la rémunération des membres du conseil d'administration, à savoir:

- une indemnité annuelle fixe brute de 30.000 euros par administrateur, le cas échéant, au prorata temporis, et
- un jeton de présence de 1.000 euros par administrateur, par réunion à laquelle il assiste.

Cette résolution est adoptée par 9.801.303 voix pour et 5.045 voix contre (un actionnaire).

## **8. Désignation d'un réviseur d'entreprises**

---

### **Neuvième Résolution**

Compte tenu de la proposition du conseil d'administration et de l'avis du comité mixte d'entreprise du Groupe Enovos, l'assemblée générale confie à Ernst & Young S.A. la mission de contrôle visée à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002.

Le mandat porte sur le contrôle des comptes annuels de la société de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

## 9. Divers

---

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Les membres du bureau et les actionnaires désirant signer le procès-verbal sont invités à se signaler auprès du secrétariat.

La séance est levée à 10h15.

Le/La secrétaire



Le président



Les scrutateurs

